

DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE

Compte –rendu des réunions du 12 et 16 Décembre 2003, proposé aux parents d'enfants scolarisés dans les établissements spécialisés du Tarn et Garonne. (ou suivis par des SESSAD) et des professionnels de l'Education nationale, du médico-social et du sanitaire.

Lieu du débat : Institut d'Education Motrice .Fonneuve. Chemin de Granès. Montauban

Thèmes retenus : N° 14 et 20

I - LE CONSTAT.

- L'école est décrite comme **trop normative** et par conséquence de moins en moins « **tolérante** ». Les différences ne sont pas suffisamment prises en compte. Les exigences des programmes font **pression** à la fois sur les enseignants et sur les élèves.

- Cette nécessité de « **rentrer dans le moule** » et de faire preuve d'un minimum d'efficacité, peut rendre difficile l'intégration des enfants handicapés, tout particulièrement ceux qui présentent un retard mental ou de développement.

- De même, **les enfants présentant des troubles du comportement** risquent de voir leur place en SEGPA remise en cause, alors que beaucoup d'expériences restent très positives. De plus ,l'intégration de la Segpa dans le collège n'est pas toujours une réalité...

-Les intégrations réussies sont trop souvent le résultat d'un **volontariat et d'un lourd travail supplémentaire** pour les enseignants. Les moyens pour travailler en équipe et en particulier le temps de disponibilité sont très insuffisants.

- L'évaluation « à tout prix »,l'**obligation de « résultats »**, risquent de décourager l'enseignant qui veut sauvegarder la **diversité des élèves** et faire progresser chacun selon ses richesses. La norme Iso 9002 ne remplace pas la conscience professionnelle...

- La question est de savoir en fait **quelle est la fonction de l'école : transmettre des savoirs ? éduquer ?**

Faut-il élargir les équipes pédagogiques en y incluant des éducateurs des assistantes sociales, des psys pour répondre aux cas de plus en plus nombreux d'élèves en difficultés, voire en perte ? Ou bien multiplier le partenariat avec les dispositifs extérieurs éducatifs et de soins ? Comment faire un travail de prévention efficace et réaliste ?

-On peut ainsi se demander **si l'enfant est bien au centre du système**.(voir loi 1989). Les pratiques du social et du médico-social font contraste, en accentuant la prise en charge individualisée, et en mettant l'accent sur les **besoins individuels et spécifiques de l'enfant**. L'école peut difficilement le faire, et ce, par manque de moyens.

- L'intégration ne peut réussir que si chaque partenaire a pris **le temps de se connaître**. Le milieu ordinaire et le milieu spécialisé semblent trop souvent des **mondes opposés et cloisonnés**.

-Cette question est essentielle pour la formation des enseignants. La **formation initiale** est « **ridiculement** » **discrète** sur le milieu spécialisé, le handicap et la psycho-pathologie de l'enfant. De même, les formations AIS et les formations du milieu ordinaire sont cloisonnées. Des enseignants d'un secteur ne peuvent pas bénéficier des formations d'un autre secteur !

-**La place des parents** à l'école n'est pas suffisamment prise en compte. Certains pensent qu'ils sont perçus comme des gêneurs, « à la mesure » de leur volonté d'être informés et de comprendre ce qui se passe pour leur enfant. Il est souvent difficile de **mettre en cause** des compétences...

-Les dispositifs des équipes éducatives, commissions diverses, le cheminement complexe des dossiers, ne facilitent pas la participation des parents qui se trouvent devant un système qui leur paraît **lourd et « difficile à interroger »**.

De plus **certaines contraintes administratives** vont parfois à l'encontre d'un projet réaliste pour un jeune (qu'il soit handicapé ou non) : impossibilité d'être maintenu au delà d'une limite d'âge impérative etc...(12 ans en primaire...).Une plus grande **souplesse et adaptabilité** serait nécessaire selon les cas...

- Au delà de l'école, se pose la question de la **formation et de l'insertion professionnelle**. Plus l'enfant handicapé avance en âge, plus l'intégration devient problématique, plus le fossé se creuse également dans le champ des compétences et de l'efficacité. Si les **UPI** sont des réponses appréciées, elles ne doivent pas gommer la perception de l'étendue des besoins...

II LES PROPOSITIONS

-**Assouplir les procédures administratives** qui suivent un « signalement » en équipe éducative, une mesure d'intégration ou d'orientation :

- en réduisant au maximum le circuit entre les équipes, commissions etc...
- en personnalisant l'accueil et la prise en compte de l'avis des parents.
- en développant le partenariat avec le médico-social et le sanitaire.
- en favorisant les adaptations du règlement chaque fois que cela favorise le projet de l'élève(ex : pouvoir rester en primaire jusqu'à 13 ans).

-**Augmenter les moyens :**

- pour donner du temps aux enseignants afin de pouvoir réellement et efficacement travailler en partenariat (préparations dossiers, participation réunions de concertation etc...)
- dégager en particulier du temps et des moyens pour les enseignants qui acceptent d'accueillir dans leurs classes des enfants handicapés.

- **Former les enseignants :**

- faciliter les échanges et la connaissance mutuelle entre milieu ordinaire et milieu spécialisé.
- en particulier, permettre à tous de pouvoir bénéficier des formations de tous les secteurs, quelle que soit la formation initiale ou l'affectation actuelle.
- augmenter significativement le temps consacré au champ du handicap, de l'intégration, et de l'éducation spécialisée, dans le programme de formation initiale.

- **Augmenter le partenariat avec le médico-social et le sanitaire :**

- en développant les CLIS et les UPI ,mais aussi d'autres dispositifs expérimentaux d'intégration.
- en développant les SESSAD pour un accompagnement de proximité de qualité.

- **Veiller à faire une place suffisante et « accessible » aux parents**, dans le respect des compétences de chacun.

- **Elargir les expériences d'intégration** dans le domaine de la formation professionnelle.

- **Ne pas oublier que l'intégration des enfants handicapés doit apporter à notre société « un plus » de citoyenneté....**